IMT Nuremberg Archives

H – 612

International Court of Justice

2693
7W
G.M.1
Le 10.7.1946
10h 10"30
32
H0612 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance ouverte le 10 Juillet à 10 h. sous
la présidence de Lord Justice LAWRENCE

-:-:-:-:

LE PRESIDENT. - Le Tribunal siègera à huis clos cet après-midi ; il n'y aura pas de séance publique après une heure aujourd'hui.

DR THOMA. - Plaise à la Cour, Monsieur le Président, dans la question de la légalité des ordonnances concernant la main d'oeuvre, je désire continuer en ce qui concerne les territoires de l'est.à la p. 33 de ma plaidoirie.

Il en résulte dont le principe suivant reconnu par le droit international : les mesuresprises par l'occupant sur le territoire occupé sont régulières dans la mesure où un article de loi du droit international de guerre ne s'y oppose pas.On suppose donc chez l'occupant la possibilité d'exercer de manière illimitée les droits découlant de sa souveraineté territoriale. Selon l'interprétation unanime des spécialistes de droit international l'occupant agit en vertu d'undroit qui lui appartient enpropre, garanti seykement par le droit international et dont le contenu est déterminé par lui, dans l'intérêt de sa propre conduite de la guerre ainsi que dans celui de la protection de s populations civiles se trouvant dans le territoire occupé.(S. Heuland Manuel du droit international, édité chez Stier-Somlo,1923,p.7f) Leshabitants edu territoire occupé ne doident obéissance qu'à l'occupant et non au souverain ennemi ; _____

GM. 10-9/46.2
10H à 10H/2

H0612-0003

la volonté de l'occupant est dominante et décisive dans le territoire occupé; l'occupant est l'exécuteur de sa propre volonté. Ses intérets propres sont exclusivement déterminants pour l'exercice de son droit de souveraineté, il peut, par conséquent, agir contrairement aux intérets de l'état ennemi. (Heyland p.13)

g.M.3

H0612-0004

La possibilité d'engager par contrainte de la main d'oeuvre dans les territoires occupés n'est pas admise par le règlement de la guerre terrestre de La Haye en vertu de L'art.52 - Ce règlement précise qu'il est permis d'exiger des services des habitants des territoires occupés; la réquisition doit se limiter aux besoins de l'armée d'occupation, être en rapport avec les ressources du pays et doit se faire de telle sorte qu'elle ne contient pas d'obligation pour la population de participer à des entreprises de guerre, contre leur patrie. Je ne peux absolument pas déceler dans cette décision une interdiction de l'embauche par contrainte de la main d'oeuvre dans les territoires occupés; je crois au contraire que l'on p ut jusqu'à nouvel ordre conclure à la possibilité d'admettre le service du travail obligatoire. L'utilisation dans l'économie de guerre correspond sans aucun doute aux nécessités de l'armée d'occupation, et aussi incontestablement ne signifie selon moi, nullement une utilisation dans les entreprises de guerre . Le règlement de la guerre terrestre ne contient aucune décision nous disant si les services peuvent être exigés seulement dans leur propre pays, ou si les ouvriers peuvent être transportés dans la patrie de la puissance occupante pour y travailler.

Le principe général est donc valable, qui permet à l'occupant l'exercice illimité de tous les droits découlant de sa souveraineté territoriale.

Si l'on se place de ce point de vue que le droit international public concernant la guerre doit avoir une tendance à l'humanisation de celle-ci et à la limitation des droits

H0612-0005

des belligérants et doit être développé dans ce sens, il faut d'autre part tenir compte du fait que la dure réalité de la guerre a une tendance opposée.

THE PRESIDENT. - Le Tribunal aimerait savoir si c'est votre opinion que le réglement de la théorie, c'est la déporation des hommes , desfemmes ou des enfants, dans un autre pays, dans le but de lesutiliser comme main d'oeuvre.

Dr THOMA.- Monsieur le Président, voudrais parler des commentaires et de l'explication de la Convention de la Haye, et il est question de savoir si dans des buts de collaboration, pour les besoins de l'armée d'occupation, leshabitants du pays peuvent être transportés J'ai représenté ici le point de vue que des ouvriers peuvent également etre envoyés dans le pays de l'occupant. Naturellement, je n'ai pas parlé des enfants des juifs; j'ai parlé des hommes en état de travailler obligés de travailler pour les besoins de l'armée d'occupation,et je montre le point de vue qu'ils peuvent être envoyés dans la patrie de l'occupant. Je soumets au tribunal la décision de cette question.

LE PRESIDENT. - Le Tribunal aimerait entendre toutes les autorités de droit international que vous pourriez citer à ce sujet.

DR THOMA. - Monsieur le Président, je donnerai des citations. Je donnerai des citations scientifiques au sujet de cette question plus tard, .J'ai déjà cité Heuland, Manuel du Droit international, et je ferai d'autres citations.

La guerre moderne n'est plus du tout la guerre.

LE PRESIDENT. - Pourriez-vous me dire enquelle langue est ce livre ?

g.M.5

L.C.

H0612 – 0006

DR THOMA. - Enlangue allemande, Monsieur le Président. Manuel du Droit international édité chez Stier-Smolo, 1923. La guerre d'aujourd'hui n'est plus du tout la guerre telle qu'on se la représentait en 1907; la guerre s'est développée en une guerre totale, en une lutte d'extermination à la vie et à la mort, dans laquelle sont engagées les dernières et les plus secrètes forces physiques et morales du peuple.

G. H. 6

H0612 - 0007

et dont la perte signifie la capitulation et la destruction totale de son existence comme état, ainsi que l'a démontré l'exemple de l'Allemagne.

Dans ces conditions, peut-on soutenir qu'il ne faut pas accorder à l'Allemagne dans cette lutte pour la vie ou la mort le droit fondamental de la conservation de soi-même reconnu par le droit international public. (S. Strupp dans le Manuel du Droit International Public, édité chez Stier- Somlo Stuttgart 1920, 3ème partie " Le délit selon le droit international public p. 128) l'existence de l'état était sans aucun doute en jeu, il y avait donc un état de nécessité qui justifiait la mobilisation obligatoire de la main d'oeuvre, même si le droit international public ne l'avait pas autorisé. Le fait suivant se trouve fondé sur cette grande anomalie qui s'appelle la guerre: le droit international public est abandonné aussitôt que l'état de guerre existe, dans l'interet du but de guerre, de l'anéantissement de l'adversaire (Strupp a.O.p. 172).

Avec les progrès de la civilisation une modération toujours grandissante a apparu dans la conception qui permettait tout dans la guerre, jusqu'à l'anéantissement de l'adversaire Toutefois le droit de guerre représente encore aujourd'hui un compromis entre les exigences des necessités militaires avec leur démesure de principe et les opinions raffinées sur l'humanité et la civilisation. Une chose est cependant certaine qu'on peut faire valoir un véritable état de crise même en face du règlement du la guerre terrestre de La Haye

g.M.7

H0612 – 0008

Plaidoirie

Au cours des délibérations qui précèderent la rédaction de l'art.46 du règlement de la guerre terrestre, la séance plénière de la conférence, sans opposition, déclara textuellement :" Les restrictions ne sauraient entraver la liberté d'actions des belligérants dans certaines éventualités extrêmes " ; il est donc admis pour les cas de necessité extrême d'en appeler à l'état de crise. Qu'une telle évocation de l'état de nécessité ne soit pas interdit à l'agresseur en cas de péril pour son existence, ceci est reconnu par le droit international public. (Strupp page 170)

-35 suite et fin

g.H.8

H0612 – 0009

L.C.

Au sujet de l'administration de l'est, je désire ajouter sans citer exactement tout ce que l'accusé aurait à dire au sujet de l'accusation du Ministère Public, notamment au sujet des rapports de la commission d'Etat et des rapports de Molotov, rapports gouvernementaux, rapports Molotov, lors de la présentationdes preuves, document 3241-7-51-89. Procès-verbal du 16 avril 1946) /. Puis-je edprimer l'espoir que la rectification de l'accusé soit appréciée par le Tribunal.

J'en viens à un autre sujet....

g.M.9

H0612-0010

V

PERSECUTION DES JUIFS

Rosenberg n'a été en aucun cas l'inspirateur d'une persécution des juifs, contrairement à ce qui est admis par l'accusation, nul autre chef ou créateur de la politique que poursuivirent par la suite, le parti et le Rèich allemand n'est à l'origine de ces persécutions, ainsi que le prétend l'accusation (WALSH le 13.12.1945 procès-verbal, p. 1244) Rosenberg était incontestablement un antisémite convaincu, qui exprimait ses convictions par la parole et dans ses écrits. Mais l'antisémitisme ne se trouve pas au premier plan de son activité. Dans son livre "Sang et honneur", dans ses discours et ses articles faits de 1919-1933, un seul article parmi les 64 porte un titre se rapportant au judaïsme. La même chose est valable pour les deux autres recueils de ses discours. Il avait les mêmes sentiments que ses aieux spirituels, le mystique Maître Eckehart, Goethe, Lagarde, Houston Stewart Chamberlain; ses sentiments anti-juifs étaient pour lui un moment négatif. Son aspiration principale et positive était son désir de proclamer un nouvel esprit et une nouvelle culture allemandes. Il devint adversaire du judaïsme parce qu'il les a vu menacés après 1918. Même des personnalités aussi diverses que von Papen, von Neurath, Raeder adoptèrent même maintenant l'opinion que la "dénationalisation" par l'élément juif dans toute la vie publique était poussée à un degré tel qu'il fallait amener un changement. Ce qui me parait particulièrement important c'est que son antisémitisme était d'une

g.m.10

H0612-0011

espèce spirituelle et noble; aux journées du parti de 1933 par exemple; il parla formellement d'un dénouement chevaleresque de la question juive. Nous n'avons jamais entendu Rosenberg faire des déclarations comme celles-ci:"Nous devons anéantir les juifs, partout où nous les trouvons; nous allons entreprendre des opérations qui nous mèneront à un succès certain. Nous devons nous débarrasser de tout sentiment de compassion". L'accusation elle-même cite la déclaration suivante du programme de Rosenberg:

G.M.11
Dc 10.9.46
10H.-10H30

L.C.

H0612-0012

La question juive trouvera une décision définitive dans l'établissement des ghettos.....

GENERAL RUDENKO. - Monsieur le Président, je ne voudrais pas interrompre le défenseur et prendre le temps du Tribunal, mais il me semble que ce qui vient de se passer dépasse toutes les traditions. Lorsque les conspirateurs assis sur ce banc des accusés ont essayé ici devant ce tribunal, de nous faire part de leurs idées fascistes, ils ont été interrompus à diverses reprises par le Tribunal. Ilest d'autant plus inadmissible que les défenseurs abusent de la patience du Tribunal pour faire cette propagande socialiste,.Le défenseur Thoma déclare qu'ily a une sorte d'anyisémitisme chevaleresque et idéo logique dont le représentant le plus qualifié était Rosenberg, que lorsque Rosenberg proposait de mettre tous les juifs dans des ghettos, c'était là une proposition chevaleresque. Je prie le Tribunal d'accorder son attention au fait que le Dr Thoma ici ne fait que donner son avis et il me semble qu'il est de mon devoir d'élever une protestation énergique contre l'utilisation par ce défenseur du Tribunal militaire international de la propagande national socialiste. Je prie le Tribunal de prendre ce fait en considération et d'en décider.

H0612-0013

LE PRESIDENT. - Docteur Thomas, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire que vous continuiez. Le Tribunal pense qu'il peut y avoir des différences d'opinion en ce qui concerne l'usage des mots dans votre argument mais il ne voit pas là une raison pour que vous suspendiez la présentation de votre plaidoirie.

DR THOMAS. - Je vous remercie.

Plaise au Tribunal,en réponse au Général Rudenko, je désire donner une seule réponse. Dans ma plaidoirie, je me suis efforcé de rester en contact permanent avec le Ministère Public et je désire dire encore une fois ce mot " solution chevaleresque de la question juive " ; je cite cela comme une expression de Rosenberg bien longtemps avant qu'il ne se trouve ici sur le banc des accusés. Le Ministère Public a cité lui-même, ce que je viens d'exposer.

Ce n'est pas un hasard que Rosenberg n'ait pas pris part au boycottage des Juifs en 1933, qu'il n'ait pas été mêlé à l'élaboration des lois raciales de 1933/34/35, etc... (privation des droits civiques, interdiction de mariages, privation du droit de vote, exclusion de tous les postes et de toutes les fonctions importantes, etc...) il n'a surtout pas pris part à l'opération contre les Juifs de 1938, ni à la destruction des synagogues et aux démonstrations d'antidisé- Il n'était pas non plus celui qui tirait les ficelles à l'arrière-plan qui peut-être envoyait àl'action les comparses ou les commandait. Rosenberg fut sans aucun doute un disciple fidèle de Hitler dont il recueillait ou transmettait les paroles émises. Sans doute, il y a des paroles : " La question juive ne sera résolue que lorsque le dernier Juifs aura quitté l'Allemagne et le continent européen ' ou une autre fois ' l'extermination de la juiverie '. Les termes exagérés appartenaient de-

H0612 - 0014

puis toujours à la propagande du Nationao-Socialisme. On peut à peine imaginer un discours de Hitler sans insultes contr ses adversaires de l'intérieur ou de l'extérieur et sans menaces d'anéantissement. A chaque discours de Hitler répondait l'écho de millions de voix depuis Goebbels jusqu'au dernier orateur du Parti, dans une petite auberge de village ; les phrases et les mots qu'avait employés Hitler y revenaient toujours exactement répétés , et cela non seulement dans tous les éditoriaux et les autres articles, jusqu'à ce qu'arrivât après des semaines ou des mois un nouveau discours qui libérait un nouvel écho de la même sorte.Rossenberg n'a pas fait exception à cette régle. Il répétait comme tout le monde les paroles de Hitler, la ' solution de la question juive ' et même une fois l'extermination de la juiverie ", etc... Il ne s'est probablement pas préoccupé, ni plus ni moins que la plupart des partisans de Hitler, du fait que toutes cesparoles éthient vraiment obscures et avaient un double inquiétant qu'elles pouvaient signifier en effet une véritable expulsion.mais aussi l'anéantissement physique et le massacre des Juifs.

Puis-je ajouter que Rosenberg lors de son interrogatoire s'est servi de la déclaration du Premier britannique en 1943 que le militarisme prussien et le National-Socialisme devaient être exterminés. Aucun Allemand ne l'a expliqué au pié de la lettre et il ne s'est pas trompé s'il ne croyait pas qu'il fallait exterminer physiquement les Nationaux Socialistes et les soldats allemands.

Sans que le peuple allemand.....

H0612 - 0015

IWS

qu'elles pouvaient signifier en effet une véritable expulsion, mais aussi l'anéantissement physique et le massacre des Juifs.

Sans que le peuple allemand l'ait su et voulu, mais aussi sans que l'ait su et voulu la plus grande partie des chefs du Parti, un crime collectif fut machiné dès 1941 et mis à exécution, crime tel qu'il laisse loin derrière lui toutes les conceptions de la raison et de la morale humaines. La "question juive" subit une nouvelle "évolution" et aboutit à ce qu'on a appelé une "solution extrême". Le Tribunal devra répondre à cette question: Rosenberg, le porte-parole le plus marquant du Parti, ministre du Reich pour les territoires occupés, est-il responsable du meurtre des Juifs, en particulier du meurtre des Juifs dans les pays de l'Est, est-il donc le meurtrier des Juifs ? Ou bien doit-on reconnaître et lui accorder, qu'il est en vérité tout au bord de l'abîme, mais que ce sont exclusivement des circonstances extérieures qui l'y ont conduit, circonstances qui sont en dehors de sa responsabilité et donc de sa culpabilité.

Je crois pouvoir dire avec une entière conviction que Rosenberg n'a jamais travaillé ouvertement ou secrètement à l'anéantissement physique des Juifs. Certainement, sa retenue et sa modération ne furent pas une simple tactique. Le glissement de l'antisémitisme vers des pratiques criminelles s'est effectué sans qu'il l'ait su et sans qu'il l'ait voulu. On peut aussi peu justifier sa condamnation comme meurtrier des Juifs par le fait seul qu'il ait pêché l'antisémitisme qu'on n'a le droit de rendre Rousseau et Mirabeau responsables des cruautés commises plus tard par la Révolution française. Malgré les apparences, on ne peut pas non plus l'inculper à cause de sa situation de ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est. Comme nous l'avons

H0612 – 0016

déjà exposé, le "Ministre responsable" ne peut pas être rendu responsable sans plus des actes punissables commis dans son domaine ou dans son territoire. Une responsabilité pénale

H0612 - 0017

JN 5

(il n'y a responsabilité) d'après le paragraphe 357 du code penal allemand que dans le cas ou un supérieur laisse sciemment commettre des actes repréhensibles de ses subordonnés et où - ce complément est apporté par les commentaires- le supérieur se trouve en mesure d'empêcher cette action.

Je voudrais donc, ayant en mains les documents présentés, à cet effet discuter la question de sa responsabilité :

1. L'action contre les Juifs de Sluzk (Doc N° 1104-PS, USA-483) .

Le 27 Octobre 1941, un bataillon de police, fort de quatre compagnies fit à Sluzk un carnage effroyable parmi les Juifs de la ville, parce que le commandant avait reçu du service supérieur l'ordre de liberer la ville de Juifs, sans faire d'exception. Le commissaire régional éleva aussitôt une vive protestation, demanda qu'on suspendit immédiatement l'action et, autant qu'il le put, tint en échec, revolver au poing, les fonctionnaires de la police ; il fit un rapport au commissaire général en Ruthenie Blanche, Kube, résidant à Minsk, qui dressa un réquisitoire auprès du commissaire du Reich dans les territoires de l'Est, Lohse, contre les officiers qui avaient participé a cette "cochonnerie sans motif " Lhose en référa au Mi .

H0612 - 0018

JN 6

nistere du Reich pour l'Est, en demandant que des mesures immediates soient prises en haut lieu. Ce ministère envoya tout le rapport au chef de la police de sûreté et du SD Heydrich, en le priant de donner suite à l'affaire.

Par suite du système raffiné qui consistait a etablir une police non responsable devant le chef administratif compétent, meme pas obligée de faire des rapports, Rosemberg , dans ce cas comme dans d autres du même genre, n'avait pas la possibilité de prendre des mesures de quelque portée. Il n'était pas superieur hiérarchique de la Police et pouvait espérer que le fait d'avoir transmis le rapport à Heydrich suffirait pour faire cesser ces excès de la Police, qu' il croyait locaux.

On peut deduire de l'indignation de tous les services administratifs devant les faits rapportés,

page 39 suite 1 et fin.

H0612-0019

qu'ils ignoraient complètement que cela ne constituait pas un excès, mais une action ordonnée par HEYDRICH et HIMMLER. Devant le désaveu total d'HEYDRICH et d'HIMMLER, ROSENBERG ne pouvait pas non plus faire une semblable supposition.

2.- C'est également d'octobre 1941 que date le document No. 3663 -PS dans lequel le " Ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est sous la signature "par ordre - Dr. LEIBBRANDT", ordonne au commissaire du Reich pour l'Est de lui faire une rapport sur une réclamation émanant du Bureau Central de la Sûreté du Reich signalant que le Commissaire du Reich pour l'Est aurait interdit l'exécution de Juifs à Libau a quoi le destinataire a répondu :

" J'ai interdit cette exécution parce que la façon de la réaliser était inadmissible ". Suit une demande de nouvelles instructions. Au sujet de ce document, qui est signé du chef de section LEIBBRANDT et ne prouve aucunement que l'accusé ROSENBERG ait été au courant, il y a lieu, d'indiquer brièvement ce qui suit : " La suspension des exécutions de Juifs ne fait pas l'objet d'un reproche du Ministre du Reich pour l'Est, mais signifie uniquement qu'une plainte dans ce sens a été transmise au Bureau Central de la Sûreté du Reich, accompagnée d'une demande de rapport. Il est probable que la plainte repose sur le fait que le Commissaire du Reich pour l'Est a empiété sur le ressort du

H0612-0020

Bureau Central de la Sûreté du Reich, et c'est sans doute dans ce sens que le rapport a été réclamé. Par la lettre du 18.12.1941. le Commissaire du Reich pour l'Est demande d'ailleurs de régler toutes les questions éventuelles directement avec le chef suprême des SS et de la police.

3. - Le document no. 3428 -PS se rapporte à une lettre du Commissaire General pour la Russie Blanche au Commissaire du Reich pour l'Est. C'est un document bouleversant qui concerne l'extermination massive de Juifs en Ruthénie, toutefois il n'en ressort rien pour l'accusation contre Rosenberg, car ces terribles evénements ne peuvent

page 40 suite 1 et fin.

H0612 - 0021

lui etre imputes que s'il en a eu connaissance et si, contrairement à son devoir, il s'est abstenu d'intervenir. Aucun indice, ici non plus, ne prouve qu'il ait été au courant.

L'allegation selon laquelle ces documents auraient été decouverts chez Rosenberg, ne correspond pas aux faits, car ils etaient adresses au Commissaire du Reich à Riga. On n'a pas reussi non plus à identifier la reference R. comme etant l'initiale de Rosenberg, la connaissance de ces faits par Rosenberg ayant nettement paru plus que douteux au procureur.

4.- Dans la " Note pour le Fuehrer du 18.12.1941" (Doc. No 001- PS USA -282), l'accusé a fait la proposition suivante, que je dois citer textuellement : " Les attentats contre les membres de la Wehrmacht n'ont pas cesse, mais se poursuivent. On voit ici un plan très net tendant à gêner la collaboration franco-allemande à contraindre l'Allemagne à des mesures de representailles et à provoquer ainsi une nouvelle résistance des Francais à l'egard de l'Allemagne. Je propose au Fuehrer de faire fusiller une centaine ou plus de banquiers, avocats, etc juifs à la place de 100 francais". Il ne m'appartient pas de parler ici de la légalité de l'exécution d'otages, mais un fait est certain : c'est que Rosenberg était convaincu que de telles mesures

H0612 - 0022

etaient admissibles. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre la suggestion ci-dessus, et on ne peut certainement pas la juger comme une pure incitation au meurtre. Elle n'a d'ailleurs pas eu de suites , dans sa réponse du 31.12.41, Lammers, écrivant sur l'ordre du Fuehrer, ne revient que sur la proposition relative à l'utilisation d'habitations juives , et pas du tout sur l'exécution d'otages, (document No 1015 Y -PS) Rosenberg n'en a pas reparlé non plus.

Je voudrais préciser rappeler ici que Rosenberg, a déclaré comme témoin que le tribunal avait un jour condamné à mort un commissaire régional dans l'Est...

page 41 suite 1. et fin.

H0612 - 0023

Je voudrais dire ici que le Représentant du Ministère Public français a dit lorsque Rosenberg était à la barre : Messieurs les Juges, cela n'était pas un meurtre parce qu'il n'y a pas eu d'exécution. Il n'y a pas non plus au excitation au meurtre, on ne peut exciter quelqu'un uniquement lorsquéon doit le convaincre mais lorsque le principal coupable est déjà décidé à tout " homo moto facturus " . On ne peut plus l'inciter et on pourrait tout simplement le rendre responsable d'une demande d'agir criminellement. D'après le droit allemand, cela est très faiblement puni, car il n'y a pas eu de suites.

Je voudrais précisément rapeler ici que Rosenberg a déclaré comme témoin que le Tribunal avait un jour condamné à mort un commissaire régional dans l'Est.....

L.C. 10.8.46.

10h 50 - 12h

H0612-0024

pour avoir extorqué des objets précieux à une famille juive et que la sentence avait été exécutée. Je vous prie de ne pas croire à une argumentation tendancieuse de défenseur lorsque je dis: "Est-ce qu'il n'apparaît pas clairement, que Rosenberg répugnait à des actions criminelles dirigées contre les Juifs?

5. Le document R-135, URSS-289 concerne le rapport du Commissaire Général pour la Ruthénie à Minsk, en date du 1.6.1943, sur les évènements de la prison de Minsk relatifs à des plombages en or, rapport adressé au Commissaire du Reich pour l'Est qui, violemment indigné, le fit suivre le 18.6.1943.

Lors de sa déposition devant le Tribunal le 16.4.1946, l'accusé s'est déjà expliqué à ce sujet; je voudrais rappeler brièvement ceci: Rentré le 22.6.1943 d'une tournée en Ukraine, il avait trouvé un grand nombre de notes relatives à des entretiens, beaucoup de lettres et surtout le décret du Fuehrer daté du milieu de Juin 1943, ordonnant à Rosenberg de ne s'en tenir qu'à l'essentiel dans l'application des lois, et de ne pas se soucier des détails. M. Rosenberg n'a pas lu la lettre, mais il est obligé de supposer - il ne s'en souvient pas - que son bureau lui a présenté cette lettre; au cours de l'examen de nombreuses pièces, on lui a probablement fait savoir qu'il y avait à nouveau un différend grave entre l'administration civile et la police, à quoi Rosenberg a probablement répondu que l'on transmette celà au Gauleiter MEYER ou à l'officier de police en tant qu'agent de liaison,

H0612 - 0025

aux fins de vérification. Sinon, les terribles détails seraient certainement demeurés dans la mémoire de Rosenberg.

Personne ne doute un seul instant que les crimes effroyables qui ressortent des documents et toutes les autres choses terribles qui n'apparaissent dans aucun document et qui n'en sont pas moins arrivées réclament un châtiment, personne ne conteste

3

H0612 - 0026

qu'il ne faut pas seulement châtier les petits valets de bourreau qui ont agi sur des ordres supérieurs, mais encore et surtout ceux qui ont donné ces ordres et aussi ceux qui sont responsables de ces méfaits. ROSENBERG n'a pas ordonné de meurtres de juifs, la chose est bien établie; est-il néanmoins responsable de ces meurtres effroyables?

Aucune marque autographe de l'accusé n'a été relevée sur un seul des documents relatifs aux meurtres; en outre, il n'a pu être établi dans aucun cas qu'il ait même eu connaissance de ces faits. Pouvons-nous frapper ROSENBERG pour une connaissance présumée, vraisemblable? ROSENBERG n'a aucunement l'intention de jouer une lâche et hyppocrite partie de cache-cache derrière ses rapporteurs et ses fonctionnaires, et souvenons-nous avec quelle méthode raffinée les "exécutions de Juifs" ont été dissimulées non pas seulement au public, mais même aux plus importants collaborateurs de HITLER. N'est-il pas possible, croyable même, que l'on ait même et justement caché la vérité à ROSENBERG? Aucun chef de la NSDAP n'a exposé plus clairement ses pensées et ses desseins au grand jour que ne l'a fait l'écrivain ROSENBERG; d'aucun autre homme on ne savait la façon aussi certaine qu'il rejetterait avec indignation toute action inhumaine et criminelle.

Mais avançons d'un pas et supposons, en deuxième lieu, que ROSENBERG ait eu pleine connaissance de ce très grand

4
H0612-0027

crime -ce n'est pas prouvé, mais on peut le supposer, l'admettre- est-il alors également responsable? Nous savons que la répartition des compétences, et par conséquent des responsabilités était établie d'une façon particulière, voire raffinée, dans les pays de l'Est. Tout l'ensemble de la police avait été soustrait au rayon d'action de ROSENBERG; le poste le plus élevé était occupé par HIMMLER, avec HEYDRICH en sous-ordre. ROSENBERG n'avait régulièrement aucune idée et aucune connaissance de leurs ordres et de leurs dispositions.

H0612-0028

Les chefs de la Police et des organismes de Police étaient subordonnés au point de vue travail uniquement à leurs supérieurs de police et n'étaient responsables que vis à vis d'eux. Il était absolument indifférent que Rosenberg sut quelque chose ou non au sujet des mesures prises par la police, il ne pouvait pas plus y changer ~~quelque chose~~ quoi que ce soit aussi peu, que n'importe quel autre citoyen du 3° Reich. On pourrait rétorquer: Il aurait pu émettre des protestations auprès de Himmler et de Hitler, il aurait pu démissionner. Naturellement, il aurait pu le faire. Mais l'~~important~~ ce qui importe n'est pas de savoir s'il aurait pu le faire, c'est de savoir s'il aurait eu ainsi vraisemblablement un résultat positif. C'est à dire si cela aurait pu éviter l'exécution. Car c'est seulement dans ce cas que sa responsabilité en raison de son abstention pourrait être affirmée et c'est seulement dans un cas semblable que l'on peut parler de causalité sans laquelle une faute suivant le droit pénal n'est pas concevable.

On peut encore dire, en imaginant toujours que Rosenberg était au courant de ces choses: dans ce cas Rosenberg aurait au moins pu intervenir contre les commissaires du Reich qui étaient visiblement empêtrés dans ces choses. Nous savons que l'organisation administrative et la distribution des compétences décisives, du moins dans l'Est, n'étaient pas claires. Les commissaires du Reich étaient, dans leur territoire, des souverains absolus qui décidaient même en dernière instance de l'exécution des otages et autres mesures de représailles de grande envergure. Et quels étaient les pouvoirs effectifs? Lorsque le commissaire du Reich n'était pas satisfait de Rosenberg - et il ne l'était pas la plupart du temps - il allait alors voir Hitler. Quelqu'un croit-il sérieusement que Rosenberg, lors d'une divergence de vues avec Koch concernant l'exécution de juifs, aurait eu raison s'il avait porté la discussion devant Hitler?

H0612-0029

Il manque par conséquent de nouveau cette causalité qui serait absolument nécessaire pour une condamnation en droit.

H0612 - 0030

Dr. No.

Plaidoire

VI.

Etat-Major spécial Rosenberg.

1. Accusation.

Pas moins de 3 accusations ont été portées contre Rosenbergen cette enceinte avec l'inculpation d'avoir volé à l'Quest et à l'Est systématiquement et en grande quantité

H0612 – 0031

Dr. No.

Plaidoiries.

des objets artistiques et scientifiques.
(Storey 18.12.45., procès-verbal p. 1408, Gerthoffer 6.2.46 proces-verbal p. 3945, Smirnow 15.2.46 et 21.2.46).
Je dois m'occuper d'abord de quelques exagerations et injustices evidentes comme l'affirmation que l'activité de l'Etat-major special de l'ouest s'etendait à la propriété publique et privée sans distinction (procès-verbal 3951) que ce que l'Allemagne s'appropriait en objets d'art par l'Allemagne, dépassait les tresors réunis

page 45 suite 1.et fin.

9
H0612-0032

du Musée métropolitain de New York, du British Museum de Londres, du Louvre à Paris, et de la Galerie Tretiakow (procès-verbal p. 1423) Je dois encore dénoncer l'inexactitude de l'affirmation suivante, à savoir que le programme de pillages de Rosenberg avait pour but de s'emparer dans les pays occupés de tous les trésors artistiques et scientifiqués accumulés depuis des siècles.. En définitive, l'accusation oppose l'activité de Rosenberg au pillage artistique des guerres précédentes. Jusqu'alors, l'amour-propre, la vanité, le goût et les penchants personnels de l'envahisseur avaient été les motifs de ces pillages, tandis que les nationaux-socialistes avaient, avant tout, l'intention criminelle d'amasser des réserves de valeurs (procès-verbal p. 3965) Je pense qu'il n'est pas nécessaire de remonter aux pillages artistiques des temps révolus et jusqu'à Napoléon car les conceptions et les règles du Droit international ont changé entre temps; mais je voudrais cependant faire remarquer deux choses: a) Combien parmi les oeuvres d'art les plus célèbres qui se trouvent dans les galeries les plus célèbres ~~du monde~~ d'Europe y ont été amenées par les moyens de la guerre? et combien par des moyens de paix?

b) Je peux facilement admettre que le Ministère public refuse à l'accusé Rosenberg, comme motif possible de ses actions, l'amour de l'art, la passion du collectionneur, car Rosenberg n'était avant tout ni un pillard ni un voleur d'objets d'art. Il n'avait pas l'intention de s'approprier des oeuvres d'art ni pour lui ni pour un autre.

Quelle était la situation?

L'état-major spécial de Rosenberg avait son activité

1°
H0612 – 0033

à l'Ouest et à l'Est; il avait deux tâches: 1.) Examiner les bibliothèques et les archives en ce qui concerne le matériel destiné à la "grande Ecole" du Parti alors projetée de réquisitionner ce matériel et de le transporter pour des raisons scientifiques. 2.) Saisir les biens culturels possédés ou détenus par des juifs ou sans maître, ou encore ceux dont on ne pouvait pas clairement déterminer l'origine. L'accusation dit: Le vrai et seul motif, le vrai et seul but de cette "Saisie" étaient le vol et le pillage, mais il ne peut pas s'agir d'un simple projet de "mise à l'abri".

H0612-0034

2. A l'Est.

Le 20.8.41, Rosenberg écrit au Commissaire du Reich pour les Pays de l'Est qu'il désirait interdire expressement que les biens culturels de toute nature soient enlevés de quelqu' endroit que ce soit sans l'autorisation du Commissaire du Reich (Doc. Nr 1015.CPS). Le commandement en chef de l'armée de terre a en accord avec Rosenberg (Doc. No.1015 N-PS) promulgué le 30.9.42, un ordre dans lequel il est dit: "A part les cas d'exceptions dans lesquels il est urgent de mettre à l'abri des biens culturels en danger, on s'efforcera de les maintenir provisoirement en place ". Plus loin il est dit: " Les troupes et tous les bureaux militaires engagés dans le territoire d'opérations devront continuer à épargner suivant leurs possibilités, les monuments historiques de valeur et à les proteger contre les destructions et les dégradations".

Dans le rapport intitulé" Etat major particulier des Beaux Arts" (rapport d'activité sur la période d'Octobre 1940 à juillet 44 Doc No 1015 B-PS, ~~RF 1323~~) il est dit, que l'activité de l'Etat-major particulier des Beaux-Arts s'est limité, dans les territoires occupés de l'Est, à la saisie des documents scientifiques et photographiques des collections publiques et que leur mise en sécurité a été effectuée en collaboration avec les bureaux militaires et civils; il y est encore dit plus loin qu'au cours de l'évacuation de ces territoires plusieurs centaines d'icônes et de tableaux de valeur ont été sauvés aved le concours de

12

H0612 - 0035

certains groupes d'armées et amenées dans des dépots du Reich. Finalement Rosenberg a lancé le 12.6.42 une circulaire destinée aux autorités supérieures du Reich dans laquelle il est dit: " Dans les territoires occupés de l'Est plusieurs services et personnalités ont été chargés de la mise a l'abri des biens culturels; ils travaillent suivant des points de vue différents et d'une facon indépendante. Il est absolument indispensable pour l'administration de ces territoires, de se faire une idée d'ensemble des biens culturels existants.

13

H0612-0036

En outre il faut viser à ce qu'en règle générale ils restent momentanèment sur place. C'est pourquoi j'ai institué un service central de recensement et de mise à l'abri des biens culturels de l'Est comme section spéciale dans mon Ministère."

ROSENBERG insistait donc sur le point de vue selon lequel les biens culturels devaient rester dans le pays et ce n'est que la retraite des armées allemandes qui a amené le transport de quelques centaines d'icones et de tableaux précieux en Allemagne.

Les biens culturels meubles et immeubles sont exposés en temps de guerre au danger de destruction comme toutes les autres valeurs. Rosenberg a mis le holà devant les destructions superflues, les vols et les détournements, il a centralisé la mise en sûreté des biens culturels et fait faire le nécessaire par son Etat-major spécial à l'Est et à l'Ouest (voir par exemple le rapport ABFLS sur la bibliothèque de Minsk 076-PS, URSS-375). Cela correspond à une conception juridique absolument conforme au droit des gens (S. Scholz, propriété privée en territoire ennemi occupé et non-occupé, Berlin 1919 page 36) selon laquelle l'occupant doit prendre soin non seulement d'épargner, mais encore de mettre les biens culturels en sureté et à l'abri, dans la mesure où la situation de la guerre le permet; bien plus, on considère que l'occupant a vis-à-vis de la civilisation le devoir de sauver les objets d'art

1.4
H0612 – 0037

particulièrement précieux de la zone de feu et de les mettre aussi en sureté que possible; si les circonstances l'exigent, il peut incomber à l'occupant, conformément au droit international, un droit et une obligation de transporter dans son propre pays en vue de les mettre à l'abri les objets d'une valeur scientifique ou artistique particulièrement grande. Cela ne constitue pas une saisie inadmissible (article 56, par. 2, LKO de la Convention de la Haye) car il ne faut comprendre sous ce terme que des manoeuvres anticulturelles et non des mesures prises en faveur de la civilisation (S. Scholz a.a. une aide O page 37).

15
H0612 - 0038

Pour conclure, je vous renvoie au document No 1109-PS, rapport d'après lequel les Instituts scientifiques sauvés devaient être aussitôt ramenés en Ukraine lors de la nouvelle offensive que l'on espérait. Lire dans ce texte clair l'annonce d'un pillage, c'est absolument impossible.

Assurément, à l'Est, dans le domaine des biens culturels, de grandes quantités et d'importantes valeurs culturelles ont été anéanties par l'effet direct des opérations de guerre ou par destructions et pillages. Ce serait pourtant méconnaître absolument la véritable situation et commettre une grande injustice que d'imputer ces pertes au compte de l'Etat-Major spécial de Rosenberg et de son chef car son action a précisément été dirigée dans le sens opposé.

3. A l'Ouest

A l'Ouest (voir la déclaration de Robert Scholz, du 19.5.46 doc. No Ro. 41) la situation était différente mais là aussi à mon avis on ne peut reprocher à l'inculpé de pillage ni de vol d'objets d'art. Lorsque les Parisiens, à l'exception des Juifs, furent rentrés durant l'été de 1940, on en vint à l'idée de rechercher les livres et les bibliothèques dans les habitations, maisons et chateaux restés sans maître et de transporter ce matériel scientifique en Allemagne dans la mesure où il présentait de l'intérêt. Différentes parties de la Wehrmacht firent savoir qu'il existait, surtout dans les châteaux juifs, des collections artistiques dont on ne pouvait garantir l'entière conservation au cours d'une plus longue occupation. Rosenberg proposa alors que son Etat-Major spécial pût s'occuper

16
H0612 – 0039

Dr. No
Plaidoyer

des objets d'art et en prendre soin, ce qui a été ordonné ensuite par Hitler. Qu'a fait l'Etat-Major spécial de ces objets d'art? Il a établi un catalogue exact avec le nom du propriétaire de chaque tableau, il a photographié les oeuvres d'art, les a expertisées scientifiquement, les a fait réparer par des spécialistes dans la mesure du possible, il les a soigneusement emballées et envoyées dans les châteaux de Neuschwanstein et de Chiemsee en Bavière. Le danger aérien les a fait transporter ensuite

17
H0612 - 0040

dans une ancienne mine autrichienne. Rosenberg a attaché une importance toute particulière à ce que les objets pris en charge par l'Etat-Major spécial fûssent conservés sous scellés et ne fussent pas mélangés avec les grandes acquisitions que Hitler avait faites pour la galerie qu'il envisageait de créer à Linz.

Etait-ce là pillage, brigandage, vol? Le pillage est l'enlèvement sans choix et sans regle d'objets dans les situations de misère générale et de danger, le brigandage est la soustraction par la violence, le vol est la soustraction sans violence. Mais il faut toujours qu'il y ait eu préalablement l'intention de s'approprier l'objet ou de le transmettre à un autre contrairement au droit. Quelle était l'intention de Rosenberg? Il n'a jamais nié que lui et ses collaborateurs espéraient que les tableaux resteraient en Allemagne, peut-être comme compensation ou comme gage pour les négociations de paix; son intention a été uniquement de réquisitionner les objets d'art et de les mettre en sûreté et manifestement dela est resté clair et aucune décision de principe n'a ete prise au sujet de la destination que recevraient les objets réquisitionnés. Il est tout à fait certain que Rosenberg n'avait pas l'intention de s'approprier les objets ou de les transmettre à un autre dans des conditions contraires au droit. Si Rosenberg avait été un pillard d'oeuvres d'art , il n'aurait sûrement pas fait d'indications précises sur la date et le lieu de la réquisition et sur le nom du propriétaire. Par précaution je voudrais encore attirer l'attention sur le fait que les choses étaient sans

H0612 - 0041

Dr. No.

Plaidoirie

maitre par suite de la fuite de leurs propriétaires et que la question de leur absence de maitre et de leur prise de possession par Rosenberg ne doit pas être jugée d'après les circonstances normales mais en fonction des circonstances extraordinaires de la guerre. Si l'accusation déclare que des objets d'art publics et privés ont été volés sans discernement, je voudrais répondre à cela qu'on n'a réquisitionné que des biens juifs et comme je l'ai déjà dit, sans maitre mais avant tout il n'est pas exact

H0612 - 0042

Finalement, il n'a pas agi par initiative personnelle mais il a exécuté un ordre émanant des autorités de l'Etat; et enfin je vous prie de remarquer que Rosemberg a agi sans aucun motif égoïste, pas un seul tableau n'est devenu sa propriété personnelle; il n'a pas gagné un seul mark dans cette transaction d'une valeur d'un million de marks; tous les biens artistiques et culturels ont du reste été retrouvés. (1) Goering a soutenu le travail de l'Etat-Major spécial et, comme il l'indique, il a "débranché" quelques tableaux pour son propre compte avec l'approbation du Fuehrer. Cela a inquiété Rosemberg, parce que l'Etat-Major spécial était à son nom et il a expliqué qu'il ne voulait absolument rien laisser aux Musées, que son rôle était simplement d'enregistrer et de mettre en sureté; le Fuehrer devait finalement décider du sort de ces oeuvres d'art. Rosemberg n'a rien pu entreprendre contre Goering, mais il a chargé son homme de confiance, Robert Scholz de, tout au moins, enregistrer exactement ce qui avait été cédé à Goering et de lui faire signer des quittances sur ce qu'il recevait, ce qui a été fait. Il est donc certain que l'on ne peut reprocher à Rosemberg l'intention de s'approprier ou de donner à un autre les objets d'art contre tout droit. Robert Scholz a aussi confirmé que Rosemberg a interdit à tous ses collaborateurs d'acquérir un bien quelconque artistique ou culturel même pas au prix d'une taxation officielle (Doc. N° Ro 41)

L'accusation dit qu'avec l'Etat Major spécial Rosemberg une bande de vandales avait pénétré dans le Musée artistique de l'Europe pour le piller d'une manière barbare. Si l'on pense à l'immense labeur d'inventaires, de classement, de restauration

(1) Je désire remercier le Ministère Public français ici qui a reconnu ce fait

20
H0612 - 0043

et d'attribution scientifique fourni et si l'on se rend enfin bien compte que tous ces objets précieux furent préservés avec le plus grand soin et passèrent certainement mieux la guerre que si les autorités allemandes ne s'en étaient pas souciées, je crois que l'on peut objectivement parler de tout plutot que de Vandalisme

- Suspension d'audience -

H0612-0044

4. Enlèvement de mobiliers.

On reproche encore particulièrement à Rosenberg le pillage de mobilier; il a, dit-on vidé 79.000 demeures juives, dont 38.000 à Paris, de leur contenu pour l'envoyer en Allemagne. Incontestablement, ces mesures furent prises en faveur de sinistrés par bombardement aérien; dans les villes détruites par la guerre aérienne, de nouvelles habitations furent aménagées pour les sans-abri. La limitation de cette réquisition à la propriété juive correspondait à la mentalité nationale-socialiste; elle est à coup sûr moralement condamnable. Cependant, la question de la légalité de la réquisition en général est essentielle; j'ai évité dans toutes mes déclarations, et je voudrais encore le faire ici, de vouloir excuser une position juridique faible par l'état de nécessité dû à la guerre; car, un doctrinaire du droit des gens dit : "la nécessité est le levier qui permet de mettre tout le droit de guerre hors de ses gonds". Mais, dans ce cas, la justification de la nécessité d'Etat créée par la guerre n'est-elle donc pas évidente ici ? Est-ce que les bombardements aériens n'ont pas provoqué en Allemagne une misère extrême et générale ? On pourrait objecter que la misère pouvait être supprimée par une capitulation sans conditions. A mon avis, on ne peut enlever à l'accusé son argument en alléguant la possibilité d'une soumission sans conditions, le sacrifice de l'existence propre et de l'indépendance du Reich et de ses intérêts personnels. La réquisition de la propriété privée ennemie était l'application d'un droit de réquisition dépassant les paragraphes du droit de guerre et justifié par la misère.

H0612 – 0045

L.C. 53
10 h.50 à 12 h.

(A)

Je passe à un autre thème.

Le Ministère Public a prétendu que Rosenberg avait en commun avec Bormann donné des ordres pour les persécutions religieuses et entrainé les hommes à prendre part à des persécutions religieuses. Cependant on ne peut produire aucun ordre de ce genre. On a présenté uniquement deslettres de Bormann adressée soit à Rosenberg soit à d'autres services . Donc on ne peut d'aucune manière tirer des charges contre Rosenberg; bien plus il a reçu une fois des reproches parce qu'il avait fait devant Hitler l'éloge d'un livre de l'électeur du Reich Mueller. (document .... p.57)

23
H0612 - 0046

Dr. No.

Plaidoirie

J'ose affirmer que ce procédé de réquisition mobilière, vu les effets dévastateurs des bombardements sur l'Allemagne, ne contrevenait pas " aux usages entre peuples civilisés", "aux lois de l'humanité" et "aux exigences de la conscience publique" (clauses de Marten dans le préambule de l'accord sur les lois et coutumes de la guerre continentale, cf. Scholz, p.173). Je prie le Tribunal de bien vouloir en prendre acte

VII.

(A) L'OPERATION EN NORVEGE.

L'accusation dénonce ROSENBERG et RAEDER comme les conspirateurs les plus actifs de l'affaire de la Norvège et toujours dans cette affaire, ROSENBERG comme un "commerçant en haute-trahison". L'opinion de l'accusation et la supposition du Gouvernement norvégien actuel (rapport norvégien du 3 octobre 1945, doc. No TC-56) tendent à prouver que le bureau des Affaires Etrangères du Parti dirigé par ROSENBERG et QUISLING avaient tramé dans une conspiration mutuelle, la guerre contre la Norvège, Je crois que pa une des accusations contre ROSENBERG traitées jusqu'ici n'est moins fondée que celle ci. Etant donné le peu de documents présentés au Tribunal, le cas pourrait être, à mon avis, éclairci sans aucun doute en faveur de l'accusé.

Il y avait un bureau de politique extérieure du parti (AP.A) qui devait renseigner les visiteurs étrangers sur le

mouvement national-socialiste, transmettre éventuellement des indications aux services officiels et fontionner pour le reste comme poste central du Parti consacré à la politique extérieure. L'intérêt particulier, et je peux bien dire la sympathie particulière des dirigeants du Parti et de l'Etat allait aux Etats nordiques; c'est justement dans ce sens que l'A.P.A. plaça l'accent principal sur le terrain politique culturel.

H0612 - 0047

25

H0612 - 0048

Dr. No.

Plaidoirie

La société nordique déjà existante fut achevée, les fêtes commémoratives des grands chercheurs et artistes nordiques furent fêtées en Allemagne, il y eut une grande séance de musique nordique etc... Ces relations ne reçurent une note proprement politique qu'avec l'apparition de Quisling; ce dernier avait vu Rosenberg pour la première fois en 1933 et le rechercha en 1939 - soit 6 ans plus tard - après la session de la société nordique à Lubeck; il parla du danger de complications européennes et exprima la crainte que la Norvège ne soit entrainée dans le danger d'un conflit. Il craignait alors avant tout un partage de son pays tel que l'Union soviétique occupe le nord et l'Angleterre le sud.

QUISLING apparut encore en décembre 1939 à Berlin aux côtés de Rosenberg. Celui-ci ménagea un entretien chez le Führer. Hitler expliqua que ce qu'il préférait c'était une attitude absolument neutre de la Norvège, qu'il n'avait pas l'intention d'étendre le théatre d'opérations et d'entrainer encore d'autres nations dans le conflit. Il saurait cependant s'armer contre un nouvel ~~étouffement~~ écrasement de l'Allemagne et de nouvelles menaces. Pour contrebalancer l'activité et la propagande croissantes de l'ennemi, un soutien financier fut accordé à Quisling pour son mouvement reposant sur l'idéologie grand-germanique.

L'étude militaire des questions désormais envisagées fut confiée à un état-major militaire ~~spécial~~ particulier; Rosenberg devait se charger de ~~leur aspect~~ la question politique et désigna son collabo-

H0612 - 0049

Dr. No.

Plaidoirie

borateur Scheidt pour le maintien des relations avec Quisling - HAGELIN, homme de confiance norvégien de Quisling, transmit en janvier 1940 des nouvelles inquiétantes à Rosenberg sur une rupture de neutralité que l'on redoutait de la part du gouvernement norvégien; Rosenberg les transmit à Hitler - Après l'incident de"l'Altmark" Hagelin, en relations avec des milieux gouvernementaux norvégiens, fit des avertissements plus pressants: Les Alliés étudiaient déjà les possibilités d'un débarquement et les débouchés des ports norvégiens.

page 54 suite (fin)

27
H0612 - 0050

Dr. No.

Plaidoirie

le gouvernement norvégien, en tout cas, se contenterait de protestations écrites et Quisling faisait dire que toute hésitation de la riposte allemande créerait un risque ~~extra-~~ considérable ~~ordinaire~~. De nouveau Rosenberg a tout de suite transmis ces avertissements à Hitler. S'il ne l'avait pas fait, il aurait très exactement trahi son propre pays. Il s'en suivit le 9/4/1940 la riposte allemande, que Rosenberg apprit, comme chaque citoyen moyen à la radio et dans le journal - Après avoir donné les informations mentionnées ci-dessus et que son service l'obligeait à donner, Rosenberg n'a participé ni aux préparatifs militaires, ni aux préparatifs diplomatiques.

Si un doute devait subsister sur le fait que Rosenberg n'a été dans l'affaire norvégienne qu'un informateur auprès de Hitler, et non un inspirateur, un conspirateur ou un traître, je voudrais me reporter à deux documents. D'abord au document No C-65, la note du dossier de Rosenberg concernant la visite de Quisling. C'est évidemment le rapport demandé par Hitler à Rosenberg sur Quisling. Si Rosenberg avait été lié plus intimement à Quisling, il en aurait surement volontiers informé Hitler - Il avait seulement connaissance du projet formé par Quisling d'un "putsch" aussi fantasque que pratiquement irréalisable (occupation à Oslo des postes centraux importants grace à une action soudaine, soutenue par des Norvégiens particulièrement éprouvés et formés

H0612 - 0051

en Allemagne, puis appel à la flotte allemande par le gouvernement norvégien (nouvellement formé). Moins fantasque lui était apparue, certes, une communication faite plus tôt par Quisling, d'après laquelle, des officiers dont on citait les noms, appartenant aux forces de l'ouest du pays de l'Ouest parcouraient la Norvège en qualité de fonctionnaires attachés au consulat, sondaient la profondeur de l'eau dans les ports de débarquement et s'informaient de la coupe et de la hauteur des tunnels

page 55 suite (fin)

H0612 - 0052

C'était le seul vrai motif de tout ce que ROSENBERG entreprit dans l'affaire norvégienne.

Le deuxième document est le rapport concernant : "La préparation politique de l'action en Norvège". (Doc. N° 004-PS, GB 1305), rapport du 17.6.1940 de ROSENBERG à HESS. Dans ce rapport privé, il ne se trouve rien non plus qui s'écarte de l'exposé digne de foi de ROSENBERG, rien qui puisse le désigner comme le fomentateur de la guerre et le rendre coupable du crime de haute-trahison.

ROSENBERG ne fut pas appelé à participer à une discussion politique ou militaire concernant la Norvège. Quel est donc le crime de ROSENBERG ? Etait-ce criminel que d'essayer d'avoir de "l'influence en Norvège" (TC-56) ou d'avoir eu connaissance des subsides donnés à QUISLING par l'office des Affaires Etrangères ?

Je voudrais pour terminer enfin attirer l'attention sur le fait suivant : par la suite, après la réussite de l'opération, aucune espèce de charge ou de fonction ayant trait à la Norvège ne fut confiée à ROSENBERG ; et même, la nomination d'un commissaire du Reich pour la Norvège se fit sans que l'on ait pris contact avec lui.

Je mentionnerai brièvement, en corrélation avec cette affaire, le cas du ministre roumain GOGA. Celui-ci rendit visite à ROSENBERG qui accueillit amicalement un ami de l'Allemagne. On ne peut donc pas sérieusement reprocher à ROSENBERG d'avoir, après la fusion des partis de GOGA et du Professeur CUZA, recommandé à ce dernier de renoncer aux points extrémistes anti-juifs de son programme. D'ailleurs ROSENBERG ne se mêla pas des affaires

30
H0612 - 0053

de ce parti purement roumain, dénommé "parti national chrétien", qui était parfaitement loyal envers le chef de l'Etat et n'empruntait que les voies strictement légales. Lorsque le Roi de Roumanie eut renvoyé GOGA soit par suite des exigences des ambassadeurs britannique et français, soit pour d'autres raisons, ce rapprochement n'eut pas de suites. C'était en 1937 !!!!

3°
H0612 - 0054

ANTONESCO n'a pas connu ROSENBERG et n'a entretenu aucune relation avec lui.

Au reste, je me contente de remarquer que personne n'élève d'objection quand des représentants des partis sociaux-démocrates de tous les pays se réunissent dans des congrès internationaux. Comment peut-on faire reproche de ce qu'un Allemand reçoive des étrangers germanophiles et qu'il les assure de sa sympathie.

*

VIII

Persécution des Eglises

L'accusation a prétendu que ROSENBERG avait, avec BORMANN donné des ordres pour les persécutions religieuses et entraîné les autres a prendre part à ces persécutions religieuses. Cependant, on ne connait pas un seul ordre de ce genre. On a présenté uniquement des lettres de BORMANN, adressées soit a ROSENBERG, soit a d'autres services, et dont on ne peut d'aucune manière tirer des charges contre ROSENBERG. Bien plus, ROSENBERG reçut toujours des reproches, une fois parce que ROSENBERG avait fait devant HITLER l'éloge d'un livre de l'évêque du Reich MUELLER (Doc. N° 100-PS, USA-691). Une autre fois, parce que ROSENBERG avait chargé l'évêque du Reich MUELLER d'élaborer des directives pour les cours de religion dans les écoles (Doc. N° 098-PS, USA 350). Une autre fois encore, parce que ROSENBERG avait soutenu un ouvrage imprégné de christianisme du général von RABENAU.

ROSENBERG lui-même a déclaré en tant que témoin (Prof. S 7874) qu'il avait refusé de faire une propagande en faveur des renon-

31
H0612 - 0055

ciations confessionnelles et qu'il n'avait jamais fait appel aux moyens d'action de la police de l'Etat contre ses adversaires théologiques ou scientifiques, qu'en particulier il n'avait jamais employé la police pour opprimer les adversaires de son "Mythe". En décembre 1941

32
H0612 - 0056

Dr. No.

Plaidoirie

il a, en tant que Ministre du Reich, publié un édit de tolérance pour les territoires occupés de l'Est (Doc.No1517-PS et 294-PS, USA-185); ROSENBERG n'avait rien à voir avec l'emprisonnement, la déportation des prêtres, avec la persécution des Eglises. En effet, il ne prit part ni aux négociations à propos du Concordat avec le Vatican, ni à l'intronisation de l'évêque protestant du Reich, mais il participa encore moins aux mesures anti-religieuses qui furent prises plus tard par la police; jamais il ne participa aux mesures administratives ou législatives prises à cette époque contre les Eglises. Vouloir construire toute une conspiration visant à opprimer la religion par une politique de violence, en se basant, à défaut de tout fondement, sur ce que ROSENBERG pensait et exprimait au point de vue de la philosophie de la religion, est à mon sens absolument impossible. Le seul document qui peut être expliqué ainsi (130-PS, USA-672) a été retiré par l'accusation elle-même, avant que je n'aie été obligé d'indiquer qu'il s'agissait d'un pamphlet contre ROSENBERG.

Son livre "Le Mythe du XXème siècle", qui fut écrit soi-disant pour provoquer une transformation des confessions en un christianisme germanique, s'adresse d'ailleurs principalement à ceux qui ont déja rompu avec les Eglises. "Aucun Allemand conscient de ses responsabilités", écrivait à ce sujet ROSENBERG, "ne peut demander de quitter les Eglises"

a ceux qui leur sont encore attachés par la foi" (Doc.No Ro 7, cahier de doc.I page 122). Une autre fois : la science ne sera jamais capable de détrôner la vraie religion (voir doc. cité ci-dessus page 125). Son ouvrage ne s'adresse pas à la génération croyante d'aujourd'hui, pour l'arrêter sur la voie de la vie intérieure dans laquelle elle est engagée, mais bien à ceux qui ont déjà rompu avec la croyance des Eglises (Doc. No Ro 7, cahier de doc. I page 125).

Dans ses discours, il a défendu ce point de vue, que le Parti n'avait pas qualité pour régler les questions métaphysiques.

H0612 – 0057

34
H0612-0058

pour nier l'immortalité, etc. Lorsqu'il fut chargé de surveiller l'éducation idéologique, il déclara expressément dans son discours du 22/2/1934 à Berlin :" Il n'est permis à aucun national-socialiste de discuter de questions religieuses sous l'uniforme de son mouvement", et a exprimé, en même temps, le désir de voir toutes les bonnes volontés s'employer pour un apaisement de la vie politique et spirituelle en Allemagne (Ro.7a, cahier de doc, page 130). Le fait que, là aussi, l'évolution se soit faite dans une tout autre direction, ne dépend ni de la volonté, ni de l'activité de ROSENBERG.

D'ailleurs, je n'ai besoin que de montrer en quelques mots qu'il s'agit encore ici du problème millénaire des relations entre la puissance de l'Eglise et celle dite temporelle. Lutte entre les rois, les empereurs et les papes au Moyen-Age; la Révolution française et l'exécution des prêtres; les conflits religieux de BISMARCK; la promulgation des lois laïques de la République française avec COMBES. Toutes choses qui, du point de vue de l'Eglise, sont désignées comme des persécutions, du point de vue des Etats et des peuples comme des mesures nécessaires. Enfin l'Union Soviétique a tenu pendant 25 ans l'Eglise sous le joug le plus lourd, et souvent employé les édifices religieux à de toutes autres destinations. Et ce devait être précisément ROSENBERG qui, en tant que Ministre pour les territoires de l'Est, a rétabli par un édit de tolérance la liberté de toutes les religions.

35 60

L.C.

(Intervention du Président)

DR THOMA. - Monsieur le Président, puis-je vous donner une explication . Je voulais simplement dire que je n'avais pas l'intention de m'étendre sur ce sujet.

J'en arrive à l'Idéologie de la politique générale?

L'idéologie.....

H0612 - 0059

Idéologie et politique générale

L'idéologie et l'éducation n'auraient été que le moyen de parvenir au pouvoir et de consolider ce pouvoir ; l'unification de la pensée aurait constitué une part importante du programme de la conspiration ; l'organisation de la Wehrmacht n'aurait été possible qu'en liaison avec l'éducation idéologique du peuple et du parti - c'est là ce que dit l'accusation (Brune 9 -I-1946 -)
Et accusant Rosenberg, l'accusation continue : Les idées de Rosenberg ont constitué le fond du mouvement national-socialiste, la participation de Rosenberg, qui a formulé et diffusé l'idéologie nationale-socialiste, a joué un rôle fondamental dans la conspiration, dont elle a constitué la "technique philosophique".

H0612 – 0060

SP/ 10/7/46.
12hs-12hs. 1/2

H0612 - 0061

Je crois qu'en jugeant le cas Rosenberg, il faut se garder de se laisser entraîner par certaines façons de penser primitives et d'y succomber. Ceci s'applique avant tout à l'exagération de la notion d'idéologie et à un usage confus de cette nation.

En mettant les choses au mieux, c'est une philosophie politique qui a acommpagné les mesures politiques d'Hitler et qu'Hitler a proclamée lui-même dans son livre "Mein Kampf", mais non une idéologie prise dans un sens général. Certes, le national-socialisme s'est efforcé de se créer une philosophie spirituelle et une idéologie propres, mais il était loin de les avoir encore dégagées. Le "Mythe du XXè siècle de Rosenberg" constitue un essai dans ce sens, il représente une profession de foi personnelle et ne peut avoir provoqué de mesures politiques, sa philosophie ne peut donc pas non plus avoir constitué le fondement idéologique du national-socialisme. On manque en outre totalement de preuves pour montrer qu'il existe une

.../..

H0612-0062

ligne droite spirituelle, une nette causalité spitiruelle entre les conceptions de Rosenberg et les crimes prétendus ou réels. Si l'on veut bien se donner la peine de parcourir le "Mytho",

H0612 - 0063

on se rendra immédiatement compte qu'il comportercertes une phylosophie, au sèns national-socialiste du mot, mais que ce serait une pure fiction de prétendre que ce livre contient l'exposé dogmatique d'un programme attaquable, et qu'on y trouve la base de l'activité des chefs responsables du Reich allemand pendant cette guerre mondiale.

Une autre erreur du national socialisme a peut être été l'unification et la simplification immodérées; les hommes ont été uniformisés, la ponsé a été uniformisée, il n'y avait plus qu'un type unique d'Allemand; il n'y avait soi-disant qu'une seule idée national-socialiste et qu'une seule idéologie national socialiste. Et cependant, comme il est apparu maintenant, les chefs étaient souvent en désaccord sur des questions essentielles, je cite pour mémoire la question des Eglises et du christianisme en général, et la politique de l'Est. Dans ce cas également, on risque de se laisser aller à tout vouloir réduire à l'unité, et à dire : une idée, une philosophie, une responsabilité, un crime, une châtiment. Une telle simplification, outre son caractère primitif, constituerait à coup sûr une grave injustice envers l'accusé Rosenberg,

Enfin, lorsqu'on entend le Ministère public se dresser contre "le christianisme germanique", contre le "mythe païen du sang" et clouer au pilori cette déclaration de Rosenberg: "Le sang nordique est le mystère qui a remplacé et vaincu les anciens sacrements; on ferme un instant les yeux et on croit voir un tribunal d'Inquisition du Moyen Age, qui va condamner Rosenberg l'hérétique aux flammes du bucher.Pourtant rien ne peut être plus loin du Tribunal que de laisser le champ libre à des idées d'intolérance, d'autant plus qu'ici

4
H0612-0064

malgré tous les efforts de certains procureurs- les débats
ne portent pas sur des idéologies, mais sur des crimes,

J
H0612 - 0065

Dans le cas Rosenberg une question se pose : sa philosophie a-t-elle préparé et encouragé ces crimes ? L'accusation a présenté ici des arguments mais n'a pas prouvé la chose. Je peux déjà prouver le contraire en m'en rapportant à l'activité de Rosenberg ~~dans~~ à l'Est- S'il avait préconisé et proclamé une idée criminelle, il aurait eu là ~~une occasion~~ comme aucun criminel n'en a jamais eu dans l'histoire du monde, l'occasion de déployer une activité criminelle. J'ai expliqué en détail, que nous nous trouvions en face du cas contraire. Si le représentant et le propagateur d'une idée a agi dans l'occasion la plus extraordinaire de façon morale, sa doctrine en tant que telle ne peut pas être immorale et criminelle, mais surtout on ne peut le condamner comme criminel à cause de sa doctrine. Rosemberg ne peut pas être rendu responsable d'actes criminels commis par des dévoyés qui se prétendaient nationaux-socialistes. D'ailleurs les discours de Rosemberg, en tant qu'application de ses théories élaborées au cours de 8 années en 3 volumes sont un témoignage d'un effort qui est tout à son honneur.

Si l'on abandonne cette fausse idée d'unité : un parti, une philosophie, une idéologie, un crime, et il faut le faire car il est indiscutable que Rosemberg lui-même n'a suivi dans l'Est aucune politique d'extermination

G

H0612 - 0066

et d'esclavage, il faut alors reconnaitre que ces ordres terribles donnes par le pouvoir exécutif central et la philosophie de Rosenberg ne sont pas identiques, et déjà pour cette raison toute les conclusions de l'accusation tombent.

Karl Marx enseigne que les évènements de l'Histoire, et la réalité politique et sociale sont conditionnés par le jeu bien plus hasardeux des forces matérialistes. Il est pour le

page 62 suite 1 et fin.

H0612 - 0067

moins douteux qu'il reconnaisse à côté, de cela l'action indépendante des hommes et des idées. Rosenberg, par contre, affirme avec énergie l'utilité et l'efficacité des idées sublimes dans l'histoire des peuples mais il n'oublie pas que tout évènement de l'histoire est la résultante de forces qui forment un tout. La volonté, les passions et les intelligences des hommes convergent et conditionnent un processus humain et historique imprévisible. Comme je l'ai déjà dit, ce que le national-socialisme est devenu après une évolution de 10 ans, on ne peut en rendre Rosenberg moralement responsable et le considérer comme un criminel pas plus qu'on ne peut considérer les idées d'un Voltaire ou d'un Rousseau comme les causes de la Révolution francaise, les mots de Liberté, Egalité, Fraternité comme les causes de la Terreur Jacobine, et prétendre que Mirabeau et Siegès ont voulu et préparé sous la forme d'un complot ce rêve sanglant. Je crois donc qu'il est également injuste et contraire à la vérité historique de considérer les résultats négatifs du national socialisme d'une manière rétrospective, résultats liés à la terrible débacle, comme faisant partie d'un plan préparé à l'avance et qui serait inspiré par les idées de Rosenberg.

Dans l'examen de l'activité de Rosenberg, l'erreur du ~~la réconciliation~~ mouvement s'ajoute à celle d'une assimilation qui ne correspond pas à la vérité, il n'y a ni robot ni histoire mécanique; en fin de compte, l'accusation est construite de façon absolument négative. Elle voit l'accusé du point de vue de la politique et de la polémique et est influencée par l'excitation des esprits qui caractérise notre époque. Il me

faut encore m' élever en quelques mots contre cette déformation des traits intellectuels de l'accusé.

La mentalité de l'époque qui a suivi la première guerre mondiale et déjà de l'époque précédente, au cours de laquelle se sont développées les idées de mon client nous l'avons tous trop bien connue : déracinement des ames et des esprits) sous l'influence de la technique, attirance vers un esprit nouveau et une ère nouvelle "Liberté" était le mot d'ordre et

H0612-0068

"renaissance" le mot dynamique de la jeunesse. Sa nostalgie et son enthousiasme étaient la nature. Ce sont les contrastes entre riches et pauvres, dont la jeunesse ressentait l'injustice, qui ont engagé les pensées et les désirs de cette génération sur les chemins de la politique; cette injustice, la jeunesse cherchait à y remedier par le socialisme et l'esprit de communauté nationale. En Allemagne, l'évolution vers la politique a été accélérée encore par le malheur national de 1918/19 et le traité de Versailles dont on a également ressenti l'injustice. L'idée de continuer l'histoire allemande dans une alliance du nationalisme et du socialisme se développa inconsciement dans le coeur de millions d'hommes, ainsi que l'a prouvé le succès extraordinaire et indiscutable du national-socialisme. Les bases spirituelles étaient la volonté de s'affirmer à l'extérieur et à l'intérieur et l'amour des concitoyens et de la nation même, qui dut déjà, au cours de l'histoire, subir tant de souffrances et de malheurs.

Le terme"espace vital"n'était pas une parole de haine contre les autres peuples, mais était l'expression du fait capital que le peuple allemand se heurte depuis des siècles à ses frontières et n'a aucune possibilité d'expansion, de ses énergies.

../..

H0612-0069

H0612 – 0070

10

La volonté de se maintenir et l'amour de son propre peuple et tout le système idéologique national-socialiste se transformèrent inexplicablement en un furieux incendie, les considérations les plus élémentaires de la raison disparurent comme effacées par le délire; dans un aveuglement complet, tout fut mis en jeu, et tout fut perdu.

[illegible] peut se savoir libre de toute faute humaine et personnelle dans cette évolution du drame, dont d'autres portent la cause et la culpabilité. . . . . La question de conscience qu'il ne cesse malgré tout de se poser, est de savoir s'il aurait pu faire davantage pour la cause qu'il considérait juste et digne et qu'il a défendue, où il a commis les erreurs omissions importantes, où il s'est montré insuffisant, et quelles manifestations négatives il aurait dû étudier de plus près, dans la mesure où elles lui étaient connues. De telles question, que se pose tout homme abattu par le malheur, peuvent-elles servir de preuve pour sa culpabilité objective ? Je ne le crois pas. ....

Le procureur général francais Mr de Menthon a déclaré le 17 janvier 1946 (procès-verbal p.2765/66), et je le cite : "Nous nous trouvons plutot en présence d'une criminalité systématique, qui découle directement et inévitablement d'une éducation monstrueuse, avec le complet accord des chefs de l'Allemagne nazie. De l'enseignement national

socialiste d'écoule directement l'attentat contre la paix, qui a immédiatement été entrepris" (fin de la citation). Afin de réfuter cette assertion, je dois brièvement exposer cet enseignement.

J'ai rangé l'idéologie nationale-socialiste - en accord, du reste avec des constatations d'ordre scientifique - dans ce que l'on appelle le néo-romantisme. Ce mouvement fatal et historiquement nécessaire, qui depuis le début du siècle, parcourt le monde culturel tout entier comme réaction contre le rationalisme et l'ère du machinisme, se distingue de l'ancien romantisme en ce qu'il accepte l'explication naturaliste et biologique de l'homme et de l'histoire.

H0612 - 0071

H0612 - 0072

12

Il est soutenu par une croyance solide à la valeur et au sens de la vie et de toute la réalité. Il n'exalte ni le sentiment ni la raison, mais l'activité la plus profonde de l'homme, le coeur, la volonté, la foi. Cette philosophie porte un caractère national-socialiste en ce qu'elle souligne la signification mystérieuse des peuples et des races dans toute vie et toute activité humaines. Dans le peuple, dans la communauté du sang, de l'histoire, de la culture, reposent les seules racines de la force. Ce n'est qu'en participant au mouvement et à la force populaires que l'individu sert sa race.

L'apport scientifique de Rosenberg à l'idéologie populaire consiste dans son exposé de l'ascension et du déclin des grandes figures historiques, représentants des peuples et des races, qui ont donné un style déterminé à tous les domaines de la langue, des moeurs, de l'art, de la religion, de la philosophie et de la politique. Le XXème siècle, selon Rosenberg, lutte pour l'indépendance de la personnalité humaine. D'après la conception de Rosenberg, le noyau en est constitué par le sens de l'honneur. Le mythe de l'honneur national est en même temps le mythe du sang, de la race, qui met en lumière et qui soutient la valeur suprême de l'honneur. La lutte pour cette valeur suprême de l'honneur est donc en même temps une lutte spirituelle avec d'autres systèmes et leurs valeurs. l'intuition s'oppose donc à l'intuition, la volonté à la

H0612 – 0073

volonté.

Rosenberg s'exprime ainsi ("Mythe" - Introduction - pages 1 et 2); "L'histoire et la mission de l'avenir ne représentent plus une lutte de classe contre classe, non plus un conflit entre le dogme religieux et d'autres dogmes, mais un règlement entre le sang et le sang, la race et la race, le peuple et le peuple. Ce qui signifie: combat de valeur spirituelle contre valeur spirituelle". Donc il n'y a pas chez Rosenberg de genocide, comme l'affirme Raphael Lemkin "Axis rule in occupied Europe" page 81, qui arrête cette même citation à "la race et la race, le peuple et le peuple", mais il y a combat de valeur spirituelle contre valeur spirituelle, donc un règlement d'ordre spirituel.

Je me réfère à cette tendance spirituelle pour expliquer ce fait particulier au national-socialisme, que des considérations politiques raisonnables ont souvent cédé devant le pathétique de la volonté et de la foi. Ce danger a apparu moins évident chez Rosenberg qu'ailleurs. Du fait qu'il place au centre "le sol" c'est à dire la patrie, son histoire et la paysannerie, sources populaires, il reste dans le domaine des réalités de la vie. Sans en avoir peut-être conscience lui-même, il a néanmoins été ~~soulevé~~ emporté par le courant.

Il s'agit de savoir comment cette

H0612-0074

14

idéologie s'est manifestée dans la vie politique.

Il est évident que l'importance attachée à la volonté et à la croyance donnaient un relief particulier aux revendications politiques.

L'aspiration politique de l'Allemagne, après le traité de Versailles, tendait à restituer à la grande puissance allemande entravée la liberté et l'égalité des droits parmi les peuples. Tel était déjà le but des hommes d'Etat allemands avant Hitler. Les autres grandes Puissances avaient certaines hésitations à reconnaitre de nouveau l'Allemagne comme une grande puissance. Rosenberg lutta pour vaincre ces hésitations. Son arme était la plume. Le Tribunal m'a autorisé à soumettre comme moyen de preuve un extrait relatif aux discours et aux écrits de Rosenberg. J'ai présenté ceux-ci dans mon livre de documents No I, tome 2/. Etant donné l'abondance de ce matériel et désirant m'en tenir à l'essentiel en raison du temps limité dont je dispose, j'en suis réduit à prier le Tribunal de prendre connaissance de mon livre de documents. Je voudrais en premier lieu attirer votre attention sur les effets que ces oeuvres ont produits sur la jeunesse allemande. Je me permets de rappeler les déclarations du témoin von Schirach à ce sujet. Je repète textuellement:"

" Au cours des réunions de chefs de la jeunesse , où Rosenberg prenait la parole une fois par an, il choisissait le plus souvent des dujets éducatifs propres à former le caractère. Ainsi je me souvient qu'il a par exemple, parlé de la solitude et de la camaraderie, de la personnalitße et de l'honneur, etc..

H0612 - 0075

15

Plaidoirie

Au cours de ces réunions de chefs , il n'a pas prononcé de discours contre les Juifs. Autant que je me souvienne, il n'a pas non plus abordé la question religieuse devant les jeunes, tout au moins si je me souviens bien. Le plus souvent je l'ai entendu parler de sujets comme ceux que je viens de citer " (fin de la citation"). Effectivement l'attitude de la jeunesse allemande était meilleure qu'avant l'accession au pouvoir. L'oisiveté , mère de tous les vices, avait disparu. Le travail, l'accomplissement du devoir ,l'aspiration vers l'idéal, l'amour de la patrie et la volonté d'avancer l'avaient remplacée. Le destin a voulu qu'ici aussi la politique hitlérienne appliquât mal ces valeurs

H0612 – 0076

16

~~Je pourrais réfuter~~ Les reproches de l'accusation ~~que~~ comme quoi Rosenberg a pris fait et cause pour une conspiration contre la paix, pour la haine des races, pour l'anéantissement des droits de l'homme, pour la tyrannie, pour le règne de l'épouvante, de la violence et de l'illégalité, pour un nationalisme et un militarisme sauvages, pour une race des seigneurs allemande; ~~je pourrais les réfuter~~ il me suffirait de renvoyer aux extraits du "Mythe du 20ème siècle", que l'accusation elle-même a présenté, comme preuve de la véracité de ses affirmations.

En présence des affirmations du ~~l'accusation~~ Ministère Public j'indique pour les réfuter les faits particuliers suivants (comme preuves) :

Pour prouver la lutte honnête de Rosenberg pour une vie en commun paisible entre les peuples je me réfère à son discours à l'Académie Royale de Rome en novembre 1932 (imprimé dans "Sang et honneur" Doc. No. Ro. 7b page 150). ROSENBERG a indiqué dans son discours de Rome l'importance des quatre grandes puissance déterminant le sort et s'est écrié: "Celui qui s'efforce sérieusement de créer une Europe composée d'un grand nombre d'Etats ayant une unité organique sans en faire un brutal aggrégat, celui-là est obligé d'admettre que les quatre grands Nationalismes nous ont été donnés par le sort, et doit s'efforcer par conséquent de réaliser la force qui rayonne de leur

H0612-0077

17

âme. La destruction d'un de ces centres par une puissance quelconque n'aurait pas pour conséquence une "Europe", elle amènerait un chaos dans lequel les autres centres de la culture devraient périr. Par contre, seul le rayonnement dans les directions où les quatre grandes forces ne se heurtent pas, permettrait le développement du dynamisme de la vie créatrice d'une paix organique, et ne signifierait pas un état de contrainte comme aujourd'hui; il garantirait en même temps aux petites nations,

H0612 - 0078

une plus grande sécurité qu'il ne semble possible aujourd'hui dans la lutte contre la force élémentaire (fin de la citation).

ROSENBERG est resté fidèle à cette ligne de conduite lorsqu'il a été chef du service de l'étranger du parti. Il ne pouvait l'exprimer que par la parole. ~~Nul~~ Aucun témoin dans cette salle n'a pu certifier dans cette salle de tribunal que Rosenberg ait eu de l'influence sur la politique étrangère réelle, qu'elle ait été dirigée par Neurath, par Ribbentrop, par Goering ou par Hitler lui-même. Son nom n'a été mentionné ni dans les affaires autrichiennes, ni tchèques, ni polonaises, ni russes. On ne lui a jamais fait le reproche d'avoir participé aux guerres d'agression. On le plaça partout devant le fait accompli. Il ne reçut sa mission dans la guerre contre l'Union Soviètique que lorsque la guerre contre la Russie était devenue une possibilité presque certaine. Il n'a pas poussé à la campagne de Norvège mais a transmis des communications personnelles conformément à son devoir.

En ce qui concerne les discours et les écrits de Rosenberg au sujet de la politique étrangère générale, il défendait l'annexion des Autrichiens, exclus du Reich par la force, en se basant sur le droit des peuples à ~~la libre~~ disposition librement d'eux-mêmes, droit proclamé par les Alliés. La révision de Versailles était une exigence de l'équité contre la violation du traité du 11-11-1918. La repré-

H0612 - 0079

sentation de l'Armée devant le non-désarmement des autres était une défense de l'égalité des droits promise solennellement. Ce n'est pas, légitimement, l'affaires des autres peuples, de défendre avec une énergie particulière, les droits de vivre du peuple allemand, ainsi que l'a dit à Rosenberg Adolf Hitler personnellement, mais le devoir de la nation allemande elle-même. Elle avait besoin, pour cela, d'une unité forte, du triomphe sur toute discorde sociale et d'une Armée, ce qui, tout ensemble, aurait rendu de nouveau l'Allemagne capable de conclure des alliances.

H0612-0080

Plaidoirie

Tels étaient les points déterminants qui décidèrent aussi Rosenberg.

Je passe ensuite au reproche de la haine de race. Les opinions de Rosenberg en matière raciale s'appuyaient sur les recherches raciales de savants internationaux. Rosenberg a déclaré a plusieurs reprises - je me réfère encore une fois au livre de documents I, vol. 2 - que ses exigences en matière de politique raciale n'étaient pas motivées par le mépris mais par l'estime." L'idée morale directrice d'une explication de l'histoire mondiale selon les lois de l'hérédité s'applique à notre temps et à notre race; elle s 'accorde parfaitement avec le véritable esprit du mouvement eugéniste moderne envisagé du point de vue patriotique, c'est à dire le maintien et le développement des meilleures forces héréditaires spirituelles , morales , intellectuelles et corporelles au bénéfice de la patrie; c'est le seul moyen d'assurer à nos institutions la pérennité". Ces paroles représentent l'idée directrice de ses exigences; toutefois elles n'émanent pas de lui mais d'Henry FAIRIELD, Osborn, professeur à l'Université de Columbia, à propos de l'oeuvre de son savant collègue Madison GRANT " Le déclin de la grande race". Ces recherches conduisirent dans d'autres Etats, bien avant le troisième Reich, à des mesures législatives d'eugénisme et à la loi américaine sur l 'immigration en date du 26 mai 1924, dont le but était d'endiguer fortement l'immigration provenant de l'Europe méridionale et orientale et de favoriser par contre celle provenant de l'Europe septentrionale et occidentale.

G.M. 10.8.46.

12h30. 13h

H0612-0081

Dr. No. -70-

Plaidoirie

L'accusé Rosenberg se préoccupait aussi de rendre le peuple allemand et même la race aryenne, plus forts et plus fermes dans le domaine spirituel. C'est à cette lumière qu'il invite à considérer son idéologie, avant tout celle du "Mythe du 20ème siècle". En proclamant l'importance de la race en histoire, il ne se référait pas - je le fais encore remarquer - à un mépris racial, mais bien à un examen, à une estime de la race, et c'est au seul peuple allemand qu'il demandait de reconnaitre l'idée raciale, non aux

H0612 - 0082

Dr No
Plaidoirie

autres peuples. Il a considéré les peuples aryens comme des peuples qui ont mené l'histoire. Et si, ce faisant, il a sous-estimé la valeur d'autres races comme la race sémite, il n'a tout de même pas pensé au seul peuple allemand lorsqu'il chantait les louanges de la race aryenne: il a pensé aux peuples européens en général. Je renvoie à son discours prononcé à Rome en novembre 1932.

Je demeure dans le cadre de la vérité historique en rappelant que l'anti-judaisme n'est pas une invention du national-socialisme. La question juive est depuis des millénaires la question étrangère mondiale. Tissée d'élèments irrationels, elle n'est pas compréhensible du point de vue humain. elle est compréhensible du point de vue de la Bible. ROSENBERG était un antisémite convaincu et il a exprimé, par écrit et oralement, sa conviction et ce sur quoi il la fondait. J'ai déjà fait ressortir que même des personnalités aussi différentes que celles de von PAPEN , von NEURATH et RIBBENTROP s-étaient ralliées à l'opinion que, dans toute la vie publique, l'élément juif mettait une ~~telle~~ note/étrangère qu'il fallait en arriver à un changement. La situation concrète, les faits selon lesquels les Juifs d'Allemagne s'endimanchaient à répondre aux attaques selon la loi du talion, envisagèrent le combat antisémite avec la prise du pouvoir.

J'ai voulu présenter au tribunal un ~~florilège~~ ensemble sanglant des attaques littéraires juives dirigées alors contre le sentiment national, le Tribunal a repoussé cette demande comme dénuée d'importance puisque ces assertions n'ont pas été l'objet de l'audition de preuves, je ne puis en parler. Mais on est injuste envers ROSENBERG quand on prétend qu'une haine aveu-

Dr No
Plaidoirie

gle envers le peuple juif l'a poussé dans la voie de cette polémique contre les Juifs. Il s'appuyait sur des faits concrets prouvant l'activité désagrégeante des Juifs.

Il semblait que devait se réaliser le programme du parti selon lequel les Juifs devaient être soumis à une législation large en faveur des étrangers.

H0612 - 0083

Sans doute Goebbels a-t-il autrefois mené toute une journée le boycottage des magasins juifs. Mais Rosenberg a déclaré à l'occasion de l'anniversaire du traité de Versailles dans son discours du 28 juin 1932 dans la salle des séances du Reichstag à l'Opéra Kroll : il n'est pas nécessaire que dans la capitale du Reich 74% des avocats soient Juifs et que les hopitaux de Berlin aient de 80 à 90% de médecins juifs, 30% d'avocats juifs suffiraient à Berlin. Dans son discours au congrès du parti en septembre 1933 Rosenberg a encore déclaré à ce sujet, je le cite: " Le gouvernement allemand a d'une manière chevaleresque excepté des pourcentages réglementaires les Juifs qui ont combattu sur le front pour l'Allemagne ou qui ont perdu un fils ou un père à la guerre" (Doc. Ros. 7 b supplément, dossier I, page 153 a). Dans son discours à l'Opéra Kroll, Rosenberg a expliqué pour justifier ces mesures qu'il ne s'agissait pas ainsi de discriminer tout un peuple, mais qu'il avait été nécessaire que notre nouvelle génération allemande, qui avait connu la faim et la mendicité durant des années, se remit dorénavant au travail et mangeât à sa faim. Mais malgré son opposition acharnée contre la juiverie, il n'a jamais ~~pas~~ voulu une extermination de la juiverie mais il préconisait comme but proche la solution qui consistait à ne pas considérer les Juifs comme des citoyens au point de vue politique, c'est-à-dire de soumettre les Juifs au droit des étrangers et à la protection des étrangers. Il a accordé ainsi aux Juifs une participation par pourcentage aux professions non politiques, participation qui a toujours dépassé de plusieurs multiples le pourcentage du peuple juif dans la population allemande. D'ailleurs son but lointain était avant tout l'émigration des Juifs en dehors des pays habités par les peuples aryens. Il ne comprend pas

H0612 - 0084

du tout quelle grande perte une telle émigration constituerait pour les peuples aryens eux-mêmes sous les rapports culturel, économique et politique. Mais il faudra toujours lui accorder qu'il pensait qu'une telle émigration des Juifs serait utile aux juifs eux-mêmes, parce qu'ils seraient enfin libérés de toutes les persécutions antisémites et parce qu'ils

H0612 – 0085

H0612-0086
C

pourraient vivre ainsi unis sur leur propre territoire et poursuivre sans empêchements leur vie propre.

La terrible tournure que la question juive a prise sous Hitler et que celui-ci justifiait comme une réaction contre la politique des émigrants, personne ne la déplore davantage que Rosenberg lui-même, qui se fait à lui-même le reproche de n'avoir pas protesté de la même facon contre l'attitude de Hitler, Himmler et Goebbels que contre l'action de Koch en Ukranie. Rosenberg n'hésite pas à déclarer que la proposition qu'il a faite à Hitler, de fusiller non pas 100 Francais mais 100 Juifs en représailles pour les assassinats continuels de soldats allemands, a été, malgré sa croyance dans le bien fondé formel de cette mesure, une injustice née du sentiment du moment, parce qu'en considérant les choses d'un point de vue purement humain, les conditions de base d'une telle proposition, c'est à dire une participation active des Juifs en question, manquaient. Je suis revenu encore une fois sur ce cas parce que c'est à mon avis le seul cas où Rosenberg a souhaité des représailles exercées par la mort de Juifs. Par contre il faut insister avec beaucoup de fermeté sur le fait qu'il n'existe aucune preuve du fait que Rosenberg a été au courant de l'extermination de 5 millions de Juifs. L'accusation lui reproche d'avoir préparé en 1944 un congrés antisémite international, que seuls les évènements de la guerre ont empêché de voir le jour. Quel sens aurait pu avoir un tel

H0612 – 0087

Dr No.
Plaidoirie

congrés si Rosenberg avait su que la majorité des Juifs avaient été exterminés en Europe ?

+

ROSENBERG n'avait aucune confiance dans la démocratie parce qu'elle apportait en Allemagne un grand morcellement dans les partis, de très fréquents changements de gouvernement et parce que finalement elle rendait impossible la formation d'un gouvernement capable de travailler. Il n'avait en outre aucune confiance

H0612-0088

dans la démocratie, parce que les puissances démocratiques en dehors de l'Allemagne n'appliquaient pas leurs principes démocratiques dans bien des cas où ils auraient joué en faveur de l'Allemagne par exemple en 1919 au sujet de la volonté de rattachement exprimée par l'Autriche et plus tard lors du plébiscite en Haute-Silésie. Mais Rosenberg ne se tournait pas pour cela vers la tyrannie. Dans son explication, page 46, concernant le 25ème point du programme du parti, il a dit à ce sujet : "Ce pouvoir central, - il veut dire celui du Fuehrer, - doit maintenir à titre consultatif les représentations du peuple ainsi que les chambres professionnelles sorties de la vie organique" (Livre de doc. III, page 6, Doc. Ro. No.34). Et dans son discours à Marienburg le 30 avril 1934, intitulé "l'Ordre public allemand", il déclarait : l'Etat national-socialiste doit "être une monarchie reposant sur une base républicaine. (...) A ce point de vue, l'Etat ne devient plus une fin en elle-même à diviniser, ni le chef de l'Etat un César, un Dieu ou un représentant de Dieu" (Recueil de doc. I, page 131, Doc. Ro. No. 7a).

Dans le discours sur "le Droit allemand" du 18.12.1934, ROSENBERG a affirmé : "A nos yeux le Fuehrer n'est en aucun cas un chef tyrannique" (Recueil de documents I, page 135, Doc. Ro. No. 7a). Ce n'était que par de telles déclarations qu'une protestation contre l'évolution vers la tyrannie était possible.

L'évolution est passée au-dessus de Rosenberg et a dégénéré. Rosenberg l'a appris lui-même comme ministre de l'Est. Rosenberg était justement un idéaliste, mais il n'était pas l'homme sans scrupules qui poussait l'Etat ou le Fuehrer au crime. C'est pourquoi je ne crois pas exacte l'accusation portée contre lui par Mr Jackson (page 8), accusation selon laquelle Rosenberg aurait appartenu aux hommes qui ont été en Allemagne "des symboles de la haine de race, de la domination de la terreur et de la violence, de la démesure et de la cruauté de la puissance".

H0612-0089

H0612 - 0090

10

si l'on parcourt les écrits de Rosenberg on y trouve au contraire des déclarations et des opinions qui donnent une impression de parfaite tolérance. Il dit, par exemple dans son "Mythe", page 6I0, en parlant de l'Eglise nationale :

"Une église allemande ne peut annoncer un dogme de contrainte auquel chacun de ses fidèles devrait croire sous peine de perdre son salut éternel"!

Dans le discours,"Idéologie et Etude de la foi" tenu le 5 novembre I938 à l'Université de Halle-Witteberg, il réclamait la tolérance envers toutes les confessions, en demandant un "profond respect pour toute croyance sincère"(Livre de documents I, page I56, Doc. N°Ro 7c) et dans ce discours Pour la liberté de penser allemande : (Un die deutsche gûstesfreiheit") des 6.7.I935 il intervenait aussi pour la liberté de conscience. Livre de documents I, page I40, Doc.N°Ro,7a) Aucun document n'a été présenté qui contint une demande de poursuite pénale formulée par Rosenberg contre un de ses nombreux adversaires idéologiques, bien que leurs attaques violentes contre ses opinions eussent facilement pû l'y pousser.

On a également relevé contre Rosenberg l'accusation de militarisme et de "soldatisme". Rosenberg était en fait un admirateur de l'état militaire et de la vie héroïque du soldat, mais aussi de la vie paysanne considérée comme base de la nation. Il soutenait d'une part la création d'une armée populaire d'abord vis à vis de l'étranger pour faciliter les possibilités d'alliances de l'Allemagne et d'autre part vis à vis du pays lui-même pour faciliter les possibilités d'entraînement et d'éducation physique du peuple. Mais il se défend d'avoir pensé à une conquête du monde. Je puis à ce sujet insister sur son discours. Pour l'importance de l'Allemagne aux yeux du monde" (~~Un Deutschlands Weltgeltung~~") ~~du 30.I0.I935~~. Il y

H0612-0091

offrirait, à la suite du départ de l'Allemagne de la Société des Nations, une entente pacifique à la Russie soviétique. (Sang et Honneur" (~~Blut und Ehre"~~) ~~Livre de documents I, page 147~~). Je cite ce passage parce qu'il prouve également que le National-socialisme ne voulait pas s'immiscer dans les affaires des autres Etats: "Nous sommes prêts à tout moment à maintenir des relations parfaitement correctes avec la Russie Soviétique parce que, bien, entendu, nous ne voulons pas nécessairement transposer une idéologie sur les plans de la politique extérieure et des relations entre les Etats".

H0612-0092

Et dans le même discours il souligne que l'adhésion à une idéologie qu'il nomme science des races "n'est pas un appel à la haine des races, mais un appel à la considération des races". "Sang et Honneur"(page 377).

Monsieur Jackson a appelé le nationalisme de Rosenberg un nationalisme "sauvage". Il était passionné. Mais Rosenberg voulait justement éviter par là au peuple une lutte des classes qui menaçait sa vie et, de plus,il faut dire, pour être bien compris...

H0612 - 0093

LE PRESIDENT.- Dr. THOMA, le Tribunal aimerait que vous finissiez votre exposé avant l'interruption du déjeuner, si cela vous était possible de résumer ?

Dr. THOMA.- Oui, M. le Président. J'en reviens à parler des assertions de M. JACKSON sur le nationalisme de ROSENBERG selon lesquelles il avait un nationalisme sauvage. Je veux prouver qu'un pareil nationalisme peut paraître dans l'histoire différent de ce qu'il est en réalité. Quant au reproche d'anti-christianisme et de néochristianisme que l'on a toujours fait à ROSENBERG, j'ai fait remarquer que dans les écrits de ROSENBERG ce mot n'a jamais figuré. Quant au programme du Parti, je me suis exprimé de telle sorte pour prouver que ROSENBERG n'a fait que des commentaires et n'a jamais rédigé, et qu'il ne s'agit pas de ce qui figurait dans le programme du parti mais bien plutôt des résultats qu'il a acquis. J'ai fait remarquer par le témoin FUNK que ses premières négociations et son premier programme en qualité de ministre de l'économie ne se sont pas référés en quoi que ce soit au programme du Parti. C'était simplement un programme démocrate et libéral. Le programme du Parti, il ne l'a tenu ni dans le sens négatif ni dans le sens positif, et ceci par suite des nécessités.

MM. de la Cour, j'en arrive au reproche que l'on a fait à ROSENBERG selon lequel il aurait été l'homme de confiance du Führer pour les idéologies chrétiennes et de la jeunesse. Je fais remarquer là, par la production de l'affidavit du Dr. EBERT, que ROSENBERG comme chef de service n'avait aucun pouvoir exécutif et que ROSENBERG a organisé ce service de telle sorte qu'il a publié des journaux au point de vue scientifique et économique, que le contenu de ces journaux après 1933 a toujours et toujours et de plus en plus traité de questions historiques, culturelles et scientifiques. Toute la littérature que nous produisons ne fait pas ressortir le fait que ROSENBERG a rempli son rôle d'une autre façon et cela prouve que, dans les grandes lignes, il n'a pas pris part à la politique générale. Il n'est pas du tout exact,

H0612 - 0094

comme l'a déclaré l'accusation, qu'il ait usé de ses fonctions pour semer la haine.

Ensuite j'ai expliqué que précisément ce service de politique étrangère se concentrait dans le fait de régulariser et de préparer tous les objets de valeur culturelle et d'influencer dans ce sens.

MM. de la Cour, j'en arrive à la question qui est un des principaux motifs de l'accusation. Je voudrais prier le Tribunal, si je ne peux pas lire ce sujet, de considérer que je l'ai lu ici. Il s'agit des pages 82 A à 82 G, et je vous prie de me dire si vous m'autorisez à ne pas les lire. Et pourtant ~~il~~ cela a été présenté entièrement dans le procès.

LE PRESIDENT.- Oui.

DR. THOMA.- J'en arrive donc à la conclusion.

LE PRESIDENT.- Dr. THOMA, tout le discours va être considéré comme ayant été présenté au Tribunal. En résumant vous ne l'excluez nullement des procès-verbaux. Le Tribunal prendra la totalité en considération.

DR. THOMA.- Je vous remercie, M. le Président.

J'en arrive maintenant à la conclusion et je voudrais souligner ce qui suit :

.../..

H0612 - 0095

15

~~Pour résumer, j'en arrive à la conclusion et je voudrais souligner ce qui suit :~~

A une époque de grave oppression en politique étrangère et de dissensions intérieures, Rosenberg a été placé dans le destin de son peuple. Il a lutté pour la pureté culturelle, la justice sociale et la dignité nationale, écartant avec passion tout ce qui ne reconnaissait pas ces nobles valeurs ou les attaquait consciemment et sans piété. En matière de politique étrangère, il a cherché à réaliser une entente, surtout entre les quatre puissances centrales du continent européen, en tenant compte des lourdes conséquences d'une défaite.

Il a travaillé dans la loyauté et le respect d'une personnalité qui a donné à ses pensées une forme politique et une force croissante.

Après le succès de la politique intérieure, Rosenberg a été partisan de la suppression de la polémique et des formes employées au temps de la lutte, et d'une solution chevaleresque du problème juif- puisque problème il y avait- d'une large éducation spirituelle et culturelle du parti, réfutant- contrairement à ce qu'a dit l'accusation- toute persécution religieuse. On ne peut certes pas lui faire grief d'avoir mis en lumière une certaine conviction religieuse et philosophique qui était la sienne.

L'application pratique d'un grand nombre de ses conceptions a été acceptée par les milieux compétents du parti, mais il en fut de moins en ~~mois~~ moins tenu compte, surtout après le commencement de la guerre. Finalement- comme il s'est avéré maintenant- elles ont souvent été déformées jusqu'à représenter l'opposé de ce pour quoi Rosenberg avait combattu.

Rosenberg, jusqu'au I7 juillet I94I, a été exclu de toute élaboration de lois gouvernementales. Du point de vue de la responsabilité personnelle, tous ses discours et

H0612 – 0096

16

ses articles antérieurs à cette date appartiennent à l'activité d'une publicité non officiel, domaine qui doit bien rester ouvert à tout politicien ou homme de lettres - ce que le Tribunal a reconnu en principe et d'une façon générale, en tenant compte de toutes les déclarations des hommes d'Etat de tous les autres pays, lorsqu'ils ne se trouvent pas en service officiel. Il apparait d'autant plus significatif que Rosenberg, même à titre privé, n'a jamais lancé d'appel à la guerre, ni en faveur d'aucune action violente ou inhumaine.

En sa qualité de ministre des territoires de l'Est, il a préconisé une solution large, qui tînt compte des légitimes aspirations nationales et culturelles des peuples d'Europe orientale. Il a lutté pour cette conception tant qu'il est resté un espoir. Lorsqu'il s'est enfin rendu compte que Hitler ne se laissait pas convaincre, il a demandé sa mise en congé. Que Rosenberg n'ait pu empêcher bien des choses terribles à l'Est, on ne peut légalement lui en faire grief. Il ne commandait ni à la Wehrmacht, ni à la police, ni au Service d'Embauche de la main d'oeuvre. Dans la mesure où il était au courant des excès ou des abus, il a fait ce qui était en son pouvoir pour les combattre.

Rosenberg s'est efforcé, pendant près d'une année entière, d'obtenir le recrutement de travailleurs uniquement volontaires. Plus tard lors de l'appel de plusieurs classes, il a protesté contre tout abus du pouvoir exécutif et n'a cessé de demander que l'on y remédiât. La réglementation du travail dans les territoires de l'Est, abstraction faite des besoins légitimes des forces d'occupation, était nécessaire pour créer l'ordre et empêcher aussi bien l'arbitraire que la dangereuse oisiveté

.....

H0612 – 0097

le sabotage croissant et les meurtres toujours plus nombreux On était en temps de guerre et dans une zone de guerre et non pas au lendemain d'un armistice ou même de la capitulation finale.

Rosenberg dans la mesure où il était au courant des faits et pouvait user de son influence, a combattu pour ses convictions. On ne peut lui faire grief ~~de ce~~ que d'autres forces d'une nature antagoniste

aient été plus fortes que lui. On ne peut châtier des crimes et en même temps ceux qui les ont désapprouvés. Vu lesterribles ordres d'extermination aujourd'hui connus, on peut certes se demander si Rosenberg n'aurait pas pu s'y opposer bien davantage. Mais cette exigence suppose la connaissance précédente de faits, qui ne lui ont été révélés qu'après la défaite. Si on veut lui imputer une certaine négligenc , il ne faut pourtant pas oublier, qu'il se considérait au service du Reich dans la lutte pour son existence et que le peuple allemand a subi lui aussi des blessures effroyables, que Rosenberg non plus ne parvenait pas à considérer comme pleinement justifiées par la guerre.

Rosenberg a exécuté les missions dont le chargeait l'Etat, comme par exemple les tâches de l'EINSATZSTAB à l'Ouest et à L'Est, en sauvegardant rigoureusement son intégrité personnelle; il a fait procéder à la réquisition de richesses artistiques et culturelles sous réserve d'une décision définitive ultérieure de l'autorité supérieure et en identifiant le propriétaire dans la mesure du possible. Même en ce qui concerne l'utilisation d'installations d'appartements non occupés en faveur des sinistrés d'Allemagne, on avait établi des inventaires détaillés en vue d'indemniser ultérieurement les propriétaires.

Rosenberg, considéré dans l'ensemble de sa personnalité, a servi avec ferveur et amour un idéal de justice sociale unie à la dignité nationale. Il a combattu franchement et ~~honnêtement~~ loyalement, il a été emprisonné et il a consacré sa vie à cet idéal. Il n'est pas venu au national-socialisme lorsque celui-ci offrait les possibilités d'une nouvelle carrière, mais lorsque la c hose étai dangereuse et exigeait uniquement des sacrifices. Dans ses discours d'après 1933, il a préconisé une vie intérieure plus profonde, une nouvelle formation culturelle, les valeurs de la personnalité et le respect de tout travail honnête. Il a accepté les jours somb res de cette époque comme étant les phénomènes accessoires et malheureusement inévitables, d'une époque considérée par ailleurs avec joie comme une révolution non sanglante, sans qu'il connût ici encore, les détails tenus secrets.

H0612 - 0098

H0612 - 0099

Il était pleinement convaincu que les idées et les forces bonnes triompheraient sur les insuffisances humaines, celles-ci et d'autres. Pendant la guerre, il a fait son devoir en se mettant à la disposition du Reich.

A travers la révolution et la guerre, pendant 25 ans, il est lui-même resté propre et sans tâche. C'est avec une profonde douleur qu'il a dû assister à la déformation progressive d'une grande idée entre des mains avides de puissance, et en 1944, au cours de réunions du parti, il a attaqué cet abus de pouvoir. Il a dû, avec effroi et dégout se laisser démontrer, au cours des débats de ce procès, la dégénérescence de son idéal de vie, mais il sait que des aspirations, comme celles de millions d'autres Allemands, ont été honorables et sincères. Aujourd'hui encore, il maintient cette attitude ~~honorable~~ intègre, sincère et humainement sans reproches et, par dessus les blessures infligées à tous les peuples et l'effondrement du Reich il attend, rempli de douleur, la sentence d'un Tribunal intègre.